

# « L'expérimentation animale n'est pas toujours nécessaire mais demeure indispensable »

*Le Monde*  
Tribune – Collectif

Dans une tribune au « Monde », un collectif de 2 829 chercheurs et universitaires, dont huit présidents d'université, dénonce les contrevérités avancées par des parlementaires pour taxer les recherches sur les animaux.

Publié le 10 décembre 2024 à 12h30. Temps de Lecture 3 min.

Source : [https://www.lemonde.fr/sciences/article/2024/12/10/l-experimentation-animale-n-est-pas-toujours-necessaire-mais-demeure-indispensable\\_6439999\\_1650684.html](https://www.lemonde.fr/sciences/article/2024/12/10/l-experimentation-animale-n-est-pas-toujours-necessaire-mais-demeure-indispensable_6439999_1650684.html)

Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, désormais en suspens, plusieurs amendements visant à instaurer une taxe pour chaque animal utilisé dans des projets de recherche ont été déposés à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ces amendements, émanant de parlementaires de tous horizons, ont été nourris d'arguments déployés depuis de nombreuses années par des associations militantes, dont l'une a même contribué à leur rédaction. S'ils traduisent de légitimes questionnements de la société, ils ne sont pas exempts de partialité et de contrevérités, qui faussent un débat que l'on attend objectif et correctement étayé afin qu'il soit intelligible et constructif.

Cette tribune est l'occasion de verser au débat les éléments qui nous paraissent opposer à la passion une nécessaire rationalité. Sur la forme, nous sommes évidemment favorables à l'idée d'augmenter le financement du [Centre français pour les 3R](#) (FC3R), créé en 2021 à l'initiative des principaux acteurs de la recherche française. Il est en effet essentiel de « remplacer », « réduire » et « raffiner » : préférer des méthodes sans animaux dès que possible, ramener au strict nécessaire le nombre d'animaux et les utiliser dans les conditions les plus dignes et respectueuses. Ces trois principes, qui fondent la règle des « 3R », sont la clé de voûte de la réglementation qui guide la pratique quotidienne des chercheurs. Le FC3R travaille avec et pour la recherche.

Nous regrettons cependant qu'à aucun moment la communauté scientifique n'ait été consultée par les parlementaires à l'origine de ces amendements. La taxe qu'ils proposent pénaliserait l'ensemble des équipes de recherche qui, pour la plupart, utilisent à la fois des modèles animaux et des méthodes alternatives.

Sur le fond, l'exposé des motifs de ces propositions comporte des contrevérités, qui démontrent, au choix, une méconnaissance du sujet, une volonté affirmée de tordre la réalité ou, pire, les deux. L'exemple le plus symbolique du moment est l'argument selon lequel « 90 % des traitements testés avec succès sur les animaux se révèlent inefficaces ou dangereux pour les êtres humains ».

Lire aussi : [Des milliers de recherches sur animaux menées en France « hors cadre réglementaire »](#)

Cette affirmation – qui s'appuie notamment sur [une publication parue en juin dans la revue scientifique PLOS Biology](#) – est martelée depuis des semaines par un certain nombre d'associations, et reprise dans l'exposé des motifs des amendements parlementaires. Elle passe

pourtant sous silence toute une partie de cette publication. Si celle-ci s'interroge sur le faible pourcentage de candidats médicaments qui seront in fine commercialisés pour l'humain, elle n'est en aucune façon un plaidoyer pour l'arrêt de l'expérimentation animale.

L'article révèle, au contraire, qu'il existe « *une concordance de 86 % entre les résultats positifs des études animales et cliniques* », et conclut que, « *contrairement aux affirmations largement répandues, le taux de réussite de la transposition de l'animal à l'humain pourrait être plus élevé que ce qui avait été rapporté précédemment* ». Les auteurs suggèrent, enfin, d'harmoniser la conception des protocoles expérimentaux menés chez l'humain (étude clinique) avec celle des études précliniques réalisées chez l'animal dont l'utilisation demeure indispensable. Ils balayent la vision manichéenne qui voudrait que s'opposent une communauté défendant l'expérimentation animale et une autre, favorable aux méthodes alternatives. Cet article formule donc précisément le contraire du message que certains entendent lui faire porter.

Lire aussi : [Entre les scientifiques et les défenseurs des animaux, une collaboration sans jugement est possible](#)

Face à cela, nous devons réaffirmer que la science n'est pas une affaire d'opinion. La démarche scientifique s'appuie sur un ensemble de règles que doit respecter tout scientifique dans l'exercice de son métier : l'objectivité, la prise en compte des échecs, le doute et la vérification de la théorie par l'expérience pratique.

Pour comprendre les mécanismes du vivant, ses dysfonctionnements, et pour mettre au point des traitements innovants, les chercheurs s'appuient sur des approches complémentaires. De la cellule à l'organisme vivant, en passant par les simulations informatiques, [les organoïdes, ou encore les organes sur puces](#), tous les modèles ont leur intérêt, et leurs propres limites. Il n'est pas anodin qu'en 2024 le prix Nobel de médecine comme la médaille d'or du CNRS, la plus haute distinction scientifique française, aient récompensé des études menées notamment sur des modèles animaux.

Lire aussi : [« L'expérimentation animale soulève des questions éthiques et scientifiques »](#)

En rognant la légitimité des scientifiques, comme l'est d'ailleurs celle des hommes et des femmes politiques, on nourrit le terreau d'une société ouverte à la désinformation et aux croyances les plus fantaisistes, et l'on encourage les pratiques médicales à risque, comme le démontre [le rapport de la Fondation Descartes « Information et santé » publié en novembre 2023](#).

Prenons collectivement de vrais engagements en renforçant le financement de la recherche, en incluant le FC3R et en favorisant le dialogue avec l'ensemble de la population, a fortiori celles et ceux qui masquent derrière leur opposition un réel besoin d'information.

**Premiers signataires : Jean-Marie Bach**, directeur général adjoint de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique ; **Eric Berton**, président d'Aix-Marseille Université ; **Franck Bourdeaut**, professeur d'université, praticien hospitalier en oncopédiatrie, Institut Curie ; **Dominique Costagliola**, épidémiologiste, membre de l'Académie des sciences ; **Alain Prochiantz**, professeur émérite et administrateur honoraire du Collège de France, membre de l'Académie des sciences ; **Bernard Vallat**, ancien directeur général de l'Organisation mondiale de la santé animale.

Téléchargez la liste de tous les signataires [ici](#). [Collectif](#)